

RAPPORT SUR LE BUDGET 2025

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

Patrick Brigante

Ralph Guntern

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

1. INTRODUCTION	2
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT	4
1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS.....	5
1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT	6
2. ANALYSES ET COMMENTAIRES	7
0 – ADMINISTRATION GENERALE	7
0220.3010.00 : TRAITEMENTS SERVICES CENTRAUX + CHF 60'700.-	7
0221.3010.00 : TRAITEMENTS INFORMATIQUE + CHF 67'350.-	7
1 – ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	8
140 TOTAL QUESTIONS JURIDIQUES +60'000.-.....	8
1500.3010.00 TRAITEMENT SERVICE DU FEU CHF +117'000.-.....	9
2 – FORMATION	9
2120.3020.01 : TRAITEMENT PREFETS + CHF 32'000.-.....	9
2130.3020.01 : TRAITEMENTS RESPONSABLE DE CENTRES +CHF 21'000.-.....	9
2120.3910.00 : TRANSPORTS D'ELEVES BUS SIERROIS + CHF 26'000.-.....	10
2120.5060.00 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES CHF +33'800.-	10
3 – CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES.....	11
3290.3636.02 FESTIVALS + CHF 30'000.-.....	11
3413.4472.00 LOCATIONS EXCLUSIVES	11
4 – SANTE.....	12
5 – PREVOYANCE SOCIALE	12
6 – TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS	12
6151.5010.00 : ÉCLAIRAGE PUBLIC + CHF 340'000.-.....	12
6150.5010.16 AVENUE MAX HUBER CHF + 950'000.-.....	12
6220.3631.00 : PARTICIPATION TRANSPORTS PUBLICS REGIONAUX + CHF 158'000.-	13
6230.3102.00 BILLETS, HORAIRES, DIVERS	14
3. CONCLUSION	15
4. DECISION	16

1. Introduction

Conformément au règlement du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2025 de la Ville de Sierre.

Le 2 octobre 2024, la Municipalité a remis à la Cogest le budget 2025 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2025 - 2028 ainsi que le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors du plénum du 18 décembre 2024.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par l'envoi de questions à aux différents chefs de service via le Secrétaire de la Ville M. Benoît Emery. Ils se sont également entretenus avec lui, ainsi que M. Pierre Berthod, Président de la Ville.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 18 décembre 2024 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2025 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'art. 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'art. 79 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFinCO) du 24 février 2021 définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée :

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une **disposition légale ou un jugement** ;
2. lorsqu'elle est **absolument indispensable** à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.- entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2025, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.- vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseillères et Conseillers généraux de l'accepter telle quelle.

1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Le budget 2025 s'inscrit dans la ligne des exercices précédents. Il prévoit un déficit de CHF 3'782'450.-, soit une amélioration d'environ CHF 400'000.- par rapport au budget 2024.

Plusieurs éléments péjorent le résultat de ce budget, notamment les effets induits par la compensation à froid de l'imposition, ainsi que la réforme fiscale adoptée par le Grand Conseil en septembre 2023. De même, la modification de la loi sur le traitement du personnel de la scolarité obligatoire, implique *de facto* une augmentation de la participation communale au salaire des enseignantes et enseignants. Enfin, les recettes des aménagements de productions sont prévues en retrait d'env. CHF 800'000.- et ce, alors que les coûts liés à la santé et à la prévoyance sociale augmentent de CHF 300'000.-.

Le budget 2025 prévoit des investissements nets à hauteur de 18,4 millions de francs, en augmentation de CHF 2,4 millions par rapport à ceux issus du budget 2024, notamment en raison du chantier de rénovation de l'école de Borzuat (4,5 millions), des réaménagements de routes (1,1 million), ainsi que de l'équipement complémentaire du Service du feu (env. 0,6 million), en réponse à la récente crue du Rhône.

La marge d'autofinancement qui découle ainsi de ce budget 2025 s'élève à 9,25 millions de francs, en diminution de CHF 300'000.- par rapport au budget 2024.

1.2 Les comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement sont représentés dans le tableau ci-dessous, qui donne un récapitulatif des montants par dicastère.

Budget 2025			
fonctionnement			
	charges	revenus	excédent
0. Administration générale	8 190 800,00 CHF	591 500,00 CHF	CHF 7 599 300,00
1. Ordre et sécurité public	6 001 050,00 CHF	1 512 700,00 CHF	CHF 4 488 350,00
2. Formation	15 841 350,00 CHF	2 434 200,00 CHF	CHF 13 407 150,00
3. Culture, sport, loisir et Eglises	11 518 300,00 CHF	1 564 200,00 CHF	CHF 9 954 100,00
4. Santé	4 945 000,00 CHF	2 500,00 CHF	CHF 4 942 500,00
5. Prévoyance sociale	12 073 350,00 CHF	340 000,00 CHF	CHF 11 733 350,00
6. Transports et télécommunications	11 031 700,00 CHF	4 952 500,00 CHF	CHF 6 079 200,00
7. Protection environnement et AT	13 332 800,00 CHF	10 654 350,00 CHF	CHF 2 678 450,00
8. Economie publique	8 961 600,00 CHF	15 718 500,00 CHF	-CHF 6 756 900,00
9. Finances et impôts	14 093 550,00 CHF	64 436 600,00 CHF	-CHF 50 343 050,00
Total	105 989 500,00	102 207 050,00	3 782 450,00
Excédent de charges		3 782 450,00	

Le résultat des dicastères 8 et 9 est négatif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est positif (excédent de charges).

Les charges augmentent globalement de CHF 4,5 millions par rapport au budget de l'année précédente, tandis que les revenus augmentent de CHF 4,9 millions.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les comptes d'investissements sont représentés dans le tableau ci-dessous, qui donne un récapitulatif des montants par dicastère.

Budget 2025		
Investissements		
	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	CHF 698 000,00	CHF 0,00
1. Ordre et sécurité public	CHF 1 145 600,00	CHF 0,00
2. Formation	CHF 6 814 300,00	CHF 1 387 000,00
3. Culture, sport, loisir et Eglises	CHF 2 682 000,00	CHF 121 000,00
4. Santé	CHF 0,00	CHF 0,00
5. Prévoyance sociale	CHF 0,00	CHF 0,00
6. Transports et télécommunications	CHF 6 018 000,00	CHF 700 000,00
7. Protection environnement et AT	CHF 4 093 500,00	CHF 764 000,00
8. Economie publique	CHF 0,00	CHF 0,00
9. Finances et impôts	CHF 0,00	CHF 0,00
Total	CHF 21 451 400,00	CHF 2 972 000,00

Excédent de dépenses

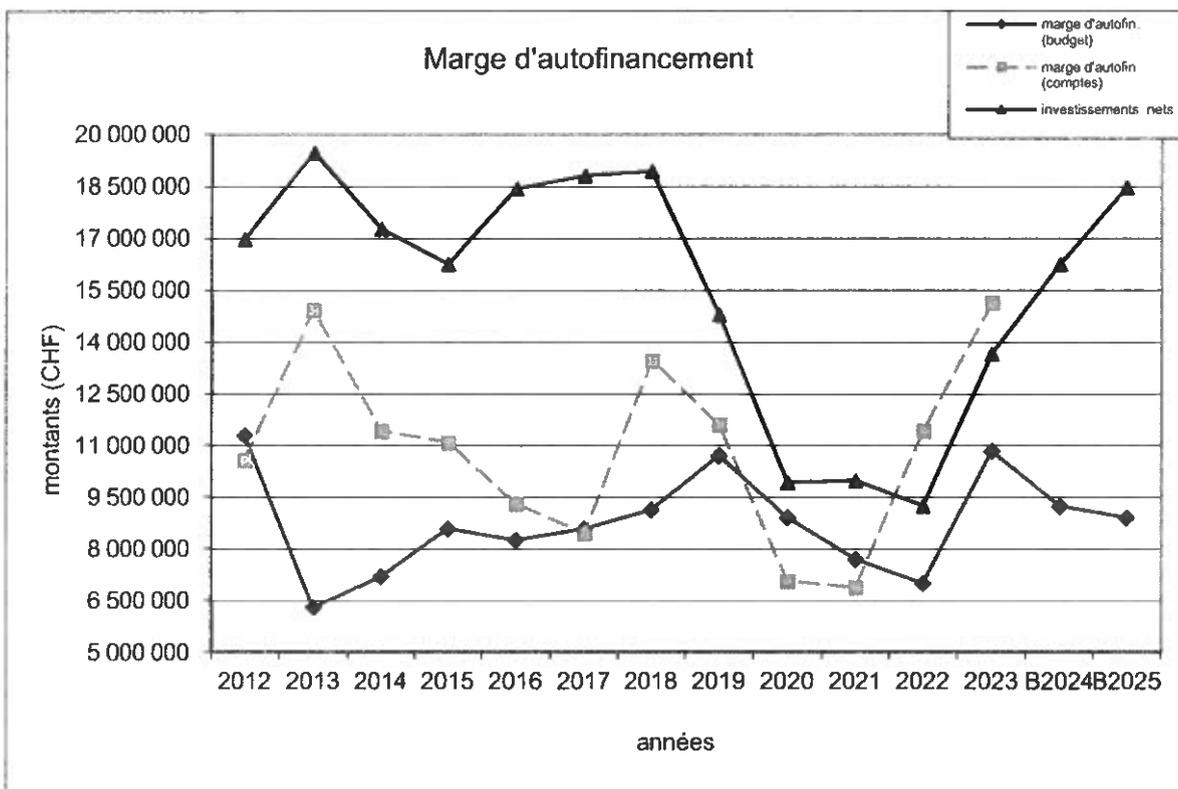
CHF 18 479 400,00

1.4 Marge d'autofinancement

Le budget 2025 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 8'909'450.-. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 48,21%, en retrait par rapport au taux issu du budget 2024, lequel s'élevait à 56,9%.

Les investissements nets s'élevant à CHF 18'479'400.-, un recours théorique à l'emprunt de CHF 9'569'950.- sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

La Commission présente ci-dessous le graphique de la marge d'autofinancement sur 12 ans :



2. Analyses et commentaires

L'exercice 2025 de la Ville de Sierre devrait une fois de plus se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de CHF 3,8 millions, soit une amélioration du résultat de CHF 0,3 million par rapport au budget 2024.

Les investissements nets augmentent de près de 2,2 millions par rapport au budget 2024, et se stabiliser à CHF 18'479'400.-. La poursuite de la rénovation de l'école de Borzuat, la réfection du réseau d'eau et de routes constituent les plus importants postes agendés.

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Cogest et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

0 – Administration générale

0220.3010.00 : Traitements services centraux + CHF 60'700.-

0221.3010.00 : Traitements informatique + CHF 67'350.-

Nous constatons que pour les traitements des services centraux, informatique et promotion économique les EPT budgétés en 2025 et les EPT effectifs 2024 sont identiques soit 11,20. Cependant, il y a une augmentation constatée de CHF 128'050.-. Comment expliquer cette différence ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

0220 Services centraux

D'importants changements de personnel sont intervenus au sein de la chancellerie. Il a été nécessaire de modifier l'organisation en place et de réattribuer certaines fonctions, ce qui induit des coûts supplémentaires. Ces changements n'engendrent toutefois pas d'augmentations en termes d'EPT, entre ceux prévus pour 2024 et ceux de 2025.

0221 Informatique

En 2025, le départ à la retraite de deux spécialistes en informatique créera un besoin critique en transfert de compétences. Une période de transition avec les futurs collaborateurs est nécessaire afin d'assurer la continuité opérationnelle de l'administration. Pendant une période

transitoire de quelques mois, le nombre d'EPT sera ainsi augmenté. Toutefois, au 31.12.2025, avec les départs à la retraite qui seront intervenus en cours d'année, le nombre d'EPT du service informatique restera stable par rapport à 2024.

1 – Ordre et sécurité publique, défense

140 Total questions juridiques +60'000.-

A quoi est dû l'augmentation de CHF 60'000.- ?
--

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

La notion de « questions juridiques » relève de la terminologie MCH2. Cette rubrique comprend dans les faits le cadastre et registre foncier (1400), la police du commerce et les patentes (1401), le contrôle des habitants (1402) et la naturalisation et intégration (1403). L'augmentation est le résultat de la hausse de plusieurs comptes. Parmi les plus importants, comme mentionné dans le fascicule du budget 2025 :

1402.3010.00	Traitements Contrôle habitants	+13'300.-
--------------	--------------------------------	-----------

1402.3052.00	Cotisations caisse de pension	+1'750.-
--------------	-------------------------------	----------

L'augmentation de la population, notamment de la population étrangère, et les tâches qui en découlent (enregistrements et départs, demandes de permis, etc.) a nécessité l'augmentation des effectifs du contrôle des habitants, par l'engagement, en cours d'année 2024, d'un collaborateur administratif à raison de 0.4 EPT.

1403.3130.00	Projets intégration	+7'200.-
--------------	---------------------	----------

Cette adaptation à la hausse permettra un soutien renforcé aux différentes associations qui œuvrent dans le domaine de l'intégration.

1403.3910.00	Salaires (intégration)	+30'000.-
--------------	------------------------	-----------

Les charges salariales relatives au poste de délégué à la jeunesse pour l'intégration, initialement allouées au compte 2190.3010.00, ont été partiellement réaffectées à ce compte. A noter qu'il s'agit là d'une imputation interne, destinée à redistribuer une partie des traitements enregistrés dans d'autres comptes communaux. L'augmentation de la charge est ainsi entièrement compensée par une augmentation de recette dans le compte 3290.4910.00.

1500.3010.00 Traitement service du feu CHF +117'000.-

Pourquoi cet EPT supplémentaire n'était pas nécessaire jusqu'à présent ? Merci de justifier et de mentionner si la mission a changé.

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Le recrutement d'un équivalent plein temps supplémentaire est indispensable à la pérennité des activités, afin d'assurer la suppléance au niveau du commandement et de garantir la continuité opérationnelle du service en tout temps. Ce recrutement s'inscrit dans un contexte de sollicitation accrue des sapeurs-pompiers, d'augmentation des risques, d'intensification des événements naturels, à l'instar de la crue du Rhône de l'été 2024, et de difficultés à mobiliser des sapeurs miliciens dont la disponibilité ne peut être toujours assurée.

2 – Formation

2120.3020.01 : Traitement préfets + CHF 32'000.-

2130.3020.01 : Traitements responsable de centres +CHF 21'000.-

Les traitements des préfets et des responsables de centres sont en augmentation entre les budgets 2024 et 2025 mais les charges sociales n'augmentent pas. Comment cela se fait-il ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Rappelons que dans le contexte de risque de pénurie d'enseignants, le Canton a rendu la profession plus attractive en diminuant le nombre d'heures hebdomadaires en classe, sans modifier le salaire de base. Cet allègement se traduit par une hausse de la masse salariale. Il en va donc de même pour les salaires versés par la ville pour les activités communales exercées par des enseignants, telles que les fonctions de préfets ou de responsables de centres. Pour ce qui concerne les charges sociales, cela devrait représenter une augmentation d'environ CHF 5'000.- à 7'000.- qui a été par erreur omise dans le budget 2025.

2120.3910.00 : Transports d'élèves Bus Sierrois + CHF 26'000.-

Combien coûterait le fait d'offrir un abonnement à tous les élèves de l'école obligatoire (y compris moins de 2km) ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Pour tenir compte d'un usage limité aux périodes scolaires, chaque abonnement d'élève sera facturé par écriture interne au prix de CHF 290.- en 2025, au lieu du prix officiel de CHF 350.- /an pour les abonnement "jeunes". Actuellement, nous dénombrons environ 1'920 élèves scolarisés à Sierre. Selon le type d'abonnement souhaité, le coût de cette gratuité pourrait donc se situer entre CHF 557'000.- et CHF 672'000.-, à porter à charge des comptes 2120.3910.00 et 2130.3910.00. Ces montants comprennent les environ 300 élèves qui bénéficient déjà d'un abonnement. A ces charges, il conviendrait d'ajouter une réduction des subventions cantonales qui dépendent de l'insuffisance de financement des bus urbains (déficit d'exploitation). En augmentant les recettes internes, les subventions seraient réduites d'environ CHF 150'000.- à CHF 180'000.-.

Notons que, sur les 1'920 élèves, environ une centaine est domiciliée hors commune.

2120.5060.00 Équipements informatiques CHF +33'800.-

Ne serait-ce pas judicieux de revenir aux tableaux noirs sachant que les tableaux interactifs sont désuets au bout de 7 ans ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

La durée de vie d'un tableau interactif est d'environ 10 ans. Les écrans interactifs, qui ont progressivement remplacé les anciens tableaux interactifs, ont eue une durée d'utilisation supérieure. Elle demeure toutefois inférieure à celle d'un tableau noir et de ses craies.

Les programmes et les moyens d'enseignement cantonaux sont désormais conçus pour une utilisation numérique. La formation des enseignants encourage fortement cet usage. Il paraît donc indispensable et impératif d'intégrer ces outils dans nos cours.

3 – Culture, sports, loisirs et églises

3290.3636.02 Festivals + CHF 30'000.-

Quelle est la raison particulière pour l'augmentation de CHF 30'000.- ? Est-ce dû aux intempéries ? Si non, qu'est-ce qui a été prévu ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Les soutiens aux festivals en lien avec les intempéries apparaîtront dans les comptes 2024. Ainsi, afin de soutenir la manifestation le "Week-end au bord de l'eau", qui a été fortement impactée par la crue du Rhône en 2024, le Conseil municipal a décidé d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 20'000.– sur l'exercice budgétaire 2024.

Pour ce qui concerne l'enveloppe budgétaire 2025 pour les festivals, elle a effectivement été augmentée de CHF 30'000.–, dans une volonté d'un soutien plus marqué de la commune aux manifestations concernées par cette rubrique budgétaire, en accord avec la politique culturelle de la ville. Le Conseil municipal se prononcera prochainement sur la répartition des subsides des manifestations concernées, à savoir : Sierre Blues Festival, DreamAgo, Week-end au bord de l'eau, Palp festival et Rencontres Orient Occident.

3413.4472.00 Locations exclusives

Que sont les locations exclusives ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Dans ce compte sont enregistrées les locations de la patinoire de Graben à usage exclusif (par exemple par des clubs corporatifs de hockey), ainsi que les locations de patins pour la patinoire découverte sise à la place du cheval.

4 – Santé

5 – Prévoyance sociale

6 – Transports et télécommunications

6151.5010.00 : Éclairage public + CHF 340'000.-

Pourquoi cet investissement n'est-il pas prélevé dans le fonds climat ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Rappelons que le fonds Energie et Climat est tout récent. Il a été constitué en 2023 avec comme objectifs généraux de favoriser le développement des énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à une meilleure souveraineté énergétique de notre région.

Nous sommes actuellement dans une phase de constitution de ce fonds, de sorte à atteindre une certaine masse critique qui nous permettrait d'engager des moyens financiers sur des projets d'envergure. De plus, comme le décrivait le message à l'attention du Conseil général concernant l'adoption du règlement du fonds, « il convient de préciser que la mise en place de ce fonds ne remplacera pas le financement de projets en lien avec l'énergie et le climat par le budget ordinaire de la commune, qui continuera à représenter le processus normal. ». Ainsi, le fonds Energie et Climat ne se substitue pas aux engagements et investissements courants de la municipalité, fussent-ils dans le domaine des énergies renouvelables. Le fonds pourrait néanmoins, comme prévu dans le message concernant l'adoption du règlement, être actionné pour saisir des opportunités qui n'auraient pas pu être prévues au budget.

6150.5010.16 Avenue Max Huber CHF + 950'000.-

Quels travaux sont prévus sur cette route ? Ces travaux sont-ils vraiment nécessaires ? Ne serait-il pas judicieux d'effectuer des travaux dans d'autres secteurs de la Ville de Sierre ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan d'aménagement du centre-ville. Le projet, mis à l'enquête publique en décembre 2023, prévoit un réaménagement des surfaces routières et piétonnes qui avaient été réalisées de manière provisoire lors de la construction du parking et

de la crèche de l'Europe, notamment pour permettre aux tassements périphériques de ces ouvrages de se stabiliser. Ce projet transformera un espace essentiellement routier en rue aménagée et végétalisée, en ouvrant notamment le jardin de l'Europe vers le sud. Cela permettra également de lutter contre l'îlot de chaleur constitué par les milliers de mètres carrés entièrement goudronnés jouxtant cette zone de détente. Les fonctions d'accessibilité demeureront inchangées et l'urbanisation de cet élément renforcera l'attractivité de la place de l'Hôtel de Ville en offrant un espace d'entrée convivial. Les aménagements contribueront également à souligner le caractère modéré de la gestion du trafic afin de tenir compte de la forte proportion d'écoliers et de jeunes enfants empruntant quotidiennement ce secteur.

Il faut en outre relever que le lancement de travaux d'aménagement dans le centre-ville n'est pas seulement tributaire de la planification communale, mais également des autorisations à obtenir qui dépendent de la longueur et de la complexité des procédures. En l'occurrence, le projet d'aménagement de l'Avenue Max Huber n'a soulevé aucune opposition et il a été répondu à l'ensemble des demandes des services cantonaux. L'octroi d'une autorisation cette fin d'année encore ou en début 2025 est escompté, ce qui n'est malheureusement pas le cas des autres projets étudiés en ville de Sierre. Finalement, il faut relever que ces aménagements pourront bénéficier d'un cofinancement lié au plan d'agglomération de troisième génération qui impose que, pour être éligibles à ce soutien financier, les travaux doivent avoir débuté avant fin 2025.

6220.3631.00 : Participation transports publics régionaux + CHF 158'000.-

Comment sont répartis les coûts entre les différentes communes pour la nouvelle ligne en direction du Val d'Anniviers ? Pourquoi ne serait-elle pas subventionnée ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Il ne s'agit pas de nouvelles lignes mais d'un renforcement de cadence avec des courses supplémentaires sur la ligne du Val d'Anniviers. Ce changement vise à répondre de manière plus adéquate aux besoins des étudiants, des pendulaires, ainsi que des touristes.

A l'instar des lignes de transports publics régionaux, cette ligne est subventionnée par la Confédération. Cette participation financière est directement dépendante de la fréquentation maximale journalière de la ligne. L'offre actuelle ne pourrait pas justifier à elle seule une augmentation de la subvention de la Confédération (nombre de bus insuffisant). Toutefois, il

est escompté que les courses supplémentaires augmentent l'attractivité de la ligne et justifient la prise en charge complémentaire reconnue par l'office fédéral des transports.

Cette reconnaissance ne pourra être effective qu'*a posteriori* et donc, pour permettre le lancement de cette opération, il s'agit de garantir la couverture des charges d'exploitation. Pour ce faire, il a été admis que le Canton et les communes de Sierre et d'Anniviers assumeraient la prise de risque des charges supplémentaires dans l'attente d'un positionnement fédéral. Cette garantie est assurée pour moitié par le Canton, le solde étant réparti de manière quasi paritaire entre Anniviers (51%) et Sierre (49%), cela en application de la clé de répartition admise au niveau de l'agglomération pour les prestations excédant les standards fédéraux.

6230.3102.00 Billets, horaires, divers

Est-ce que l'acquisition du système de vente d'abonnement compatible avec les Swiss Pass a-t-il été réfléchi au niveau de l'agglomération ? Le format des abonnements des bus sierrois seront-ils modifiés (ex. carte de ski magnétique) ?

Réponse de la Municipalité – M. Benoît Emery

Le projet de budget, établi en juin, prévoyait l'acquisition d'un tel système de vente pour les bus sierrois. Les analyses du système SwissPass qui ont été poursuivies depuis ont démontré que les coûts d'équipement, les frais de licence annuelle, ainsi que les charges d'entretien des interfaces complémentaires pour permettre la vente directe d'abonnements de type SwissPass ne peuvent pas se justifier en regard des volumes de transactions concernées par les transports urbains sierrois. Les CHF 19'000.– supplémentaires annoncés ne seront dès lors pas activés en 2025.

Il convient également de relever qu'il est d'ores et déjà possible d'utiliser des abonnements des Bus sierrois intégrés sur une carte SwissPass en passant par un guichet de vente équipé (CFF par exemple). De manière schématique : les abonnements des Bus sierrois sur SwissPass ne peuvent pas être vendus par le bureau des Bus sierrois mais ils peuvent l'être par les CFF et être utilisés dans tous les bus urbains. L'édition de cartes « non équipées » sera toutefois maintenue pour permettre également aux usagers qui ne possèdent pas de SwissPass de bénéficier d'abonnements.

Dès le changement d'horaire de décembre 2024, la possibilité d'acquisition directe des abonnements des bus urbains par les usagers devrait être étendue au niveau de la plateforme informatique de vente des CFF. Cette option permettra aux détenteurs d'un compte SwissPass

d'intégrer directement les abonnements de Sion ou Sierre via les offres du réseau d'agglomération du Valais central.

3. Conclusion

La Cogest a analysé le budget 2025 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par une rencontre avec MM. Benoît Emery, Secrétaire communal, et Pierre Berthod, Président de la Ville. Les membres de la Cogest tiennent à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité.

À la lecture du budget 2025, et à l'instar des conclusions de ses rapports précédents, la Cogest constate que le résultat financier de la commune est cette année encore, largement impacté par les dépenses liées, soit celles qui dépendent de dispositions légales cantonales et impératives. Ces éléments, extérieurs à la maîtrise du Conseil communal, péjorent année après année le budget communal et ce, alors que les recettes augmentent.

En ce sens, les recettes issues de l'impôt, celles tirées des aménagements de production électriques diminuent, alors que les charges liées augmentent continuellement ce qui permet difficilement d'atteindre l'équilibre budgétaire.

En soit, la Cogest salue la bonne tenue du ménage communal pour les postes en sa compétence, et déplore que malgré cela, le budget ne puisse être équilibré.

Au terme de la législature, la Cogest maintient ses inquiétudes. Le budget communal est fortement impacté par les charges de centralité. Comment la Municipalité compte-t-elle *inverser et / ou équilibrer cette tendance ?* La Cogest déplore qu'aucune piste n'ait été explorée à sa connaissance. A l'aube d'investissements importants pour augmenter l'attractivité des infrastructures de la Commune, la Cogest encourage la Municipalité à diversifier ses sources de revenus, et pourquoi pas, de façon créative.

Arrivée à la fin de son analyse, la Cogest recommande au Conseil général d'entrer en matière, d'accepter le budget 2025 tel que présenté et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

4. Décision

La Commission de gestion accepte le rapport à l'unanimité des membres présents.

Sierre, le 20 novembre 2024

La Présidente

Natacha Bonvin



Le rapporteur

Fabien Rohy

